



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-sixième session

3-6 mars 2015

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité nationale**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2014/219 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission de statistique est invitée à faire part de ses vues sur les questions qui lui sont soumises pour examen dans la section VI du rapport.

* E/CN.3/2015/1.



Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, tenue du 4 au 7 mars 2014, la Commission de statistique, dans sa décision 45/104 (voir E/2014/24, chap. I.B) :

a) A accueilli favorablement le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et remercié le Groupe pour les travaux qu'il avait accomplis pendant l'année écoulée;

b) A approuvé le programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, accueilli favorablement la décision d'accorder à l'avenir la priorité à l'étude des questions posées par l'application du *Système de comptabilité nationale de 2008*¹ (SCN 2008), et prié le Groupe de travail d'accélérer le règlement de ces questions et de lui rendre compte des résultats obtenus le moment venu;

c) A salué les activités que les organisations internationales, les commissions régionales et d'autres organismes régionaux ainsi que divers pays prêtant une assistance technique avaient menées en vue de favoriser l'application du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin;

d) S'est félicitée des progrès réalisés dans l'élaboration de manuels, de guides et de directives qui facilitent la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et la production des statistiques requises à cette fin, a prié le Groupe de travail d'accélérer l'élaboration des manuels et des directives dans un délai imparti, et a demandé que ces documents soient mis à disposition dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

e) A prié le Groupe de travail, les commissions régionales et d'autres organisations internationales et régionales d'harmoniser la collecte, la validation et la diffusion des données recueillies auprès des pays afin d'éviter les doubles emplois, en tenant compte du mécanisme de transmission de l'Échange de données et de métadonnées statistiques;

f) A accueilli avec satisfaction le rapport établi par la Division de statistique, en consultation avec le Groupe consultatif d'experts, certains pays et le Groupe de travail, sur les moyens d'étendre la coordination, les activités de plaidoyer et les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 au niveau national;

g) A reconnu que le renforcement de la coordination, des activités de plaidoyer et des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 au niveau national exigeait que la Commission adopte, pour l'initiative mondiale de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes, une approche qui repose sur des statistiques intégrées, en mettant à profit tout en les appuyant les programmes régionaux en cours d'exécution dans le domaine du renforcement des capacités statistiques en cours;

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29.

h) A confirmé que le champ d'application d'un programme de renforcement des capacités en matière de statistiques intégrées et ses implications pour les mécanismes de coordination et de gouvernance mondiale d'un tel programme dépassait le cadre du mandat du Groupe de travail;

i) A souligné que de nombreux pays en développement avaient besoin d'une assistance technique importante pour adopter un programme de statistiques intégrées à l'appui de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 et, dans ce contexte, a demandé l'élaboration d'un programme de statistiques intégrées pour les entreprises et de directives connexes pour la gestion de ce programme;

j) A reconnu que les pays devraient prendre eux-mêmes les mesures nécessaires pour renforcer le processus de production de statistiques, consolider les arrangements institutionnels et mettre en place une stratégie de communication avec les utilisateurs, afin de faciliter la compilation de statistiques économiques et relatives à la comptabilité nationale qui offrent la couverture et le niveau de détail requis, en fonction des priorités du pays dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;

k) A souscrit à l'idée de constituer un groupe des « amis de la présidence », qui serait chargé de travailler sur les modalités d'élaboration d'un programme unique de statistiques intégrées en se concentrant sur le règlement des problèmes rencontrés au niveau national dans la production d'une comptabilité macroéconomique comparable à l'échelle internationale et en tenant compte des programmes existants de renforcement des capacités statistiques, en étroite collaboration avec les commissions régionales et d'autres organisations internationales et régionales.

2. La Section II du présent rapport offre une vue d'ensemble des progrès accomplis sur les questions soulevées par la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (SCN), en particulier : les résultats de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale; le programme de recherche du SCN 2008; et les dernières informations en date sur l'élaboration définitive de publications concourant à la mise en œuvre du Système. La Section III donne à lire un aperçu des travaux réalisés par les commissions régionales et les membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale en ce qui concerne la comptabilité nationale et les statistiques connexes. La Section IV contient des renseignements à jour sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du SCN. La Section V est consacrée aux avancées enregistrées en matière de coordination des activités de collecte et d'échange de données par l'intermédiaire de l'Échange de données et de métadonnées statistiques. La Section VI, enfin, a pour objet de présenter les questions soumises pour examen.

II. Orientations sur les questions soulevées par la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale

A. Rapport sur les travaux de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

3. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a tenu sa neuvième réunion à Washington, du 8 au 10 septembre 2014, afin de passer en revue les travaux accomplis par les équipes spéciales et les groupes de travail. La réunion visait principalement à envisager des orientations sur des questions telles que la comptabilité des pensions; les accords régissant la production mondiale; l'évaluation des biens fonciers et d'autres avoirs non financiers; les sous-secteurs institutionnels et la délimitation entre les sièges sociaux, les sociétés holding et les entités à vocation spéciale; et l'enregistrement des flux et stocks des organisations internationales.

4. Le Groupe consultatif d'experts a également abordé la question de nouvelles prescriptions relatives aux statistiques et aux données, destinées à mieux rendre compte des tendances et activités économiques naissantes, y compris la mesure des chaînes de valeur mondiales dans une économie planétaire aux enjeux imbriqués; l'utilisation des mégadonnées pour accroître la disponibilité des données de la comptabilité nationale et leur obtention en temps voulu; la répartition des revenus, de la consommation et des richesses; le recours à des indicateurs de déficit et de dette; et les aspects pratiques de la comptabilité nationale, tels que la prévision à rebours et l'emploi de l'Échange de données et de métadonnées statistiques dans ce cadre. Le rapport sur les travaux du Groupe consultatif d'experts peut être consulté (en anglais) à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2014/M9-2.asp>.

B. Programme de recherche du Système de comptabilité nationale

5. Depuis que la dernière main a été mise au SCN 2008, les travaux relatifs à son programme de recherche ont essentiellement porté sur des questions liées à l'application pratique, à la clarification et à l'interprétation du Système. À cet égard, le Groupe consultatif d'experts a déjà élaboré des orientations sur des points tels que les aspects touchant les services d'intermédiation financière indirectement mesurés; le traitement des permis d'émission délivrés dans le cadre de programmes de plafonnement et d'échange de droits; la production des banques centrales; la prise en compte des terrains; la délimitation entre sociétés holding et sièges sociaux; la mesure de la recherche-développement; et la production mondiale. Le Groupe a également recensé un certain nombre de questions à examiner plus avant, parmi lesquelles la comptabilité des pensions, la délimitation des ressources dédiées à la retraite des ménages et le traitement des producteurs de biens sans usine.

6. En 2014, l'attention du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a été appelée sur des aspects qui n'entrent pas dans le cadre des recommandations du SCN 2008. Il s'agit de l'instrument financier et de la portée unitaire des services d'intermédiation financière indirectement mesurés; de savoir si le revenu du capital dérivé de l'investissement des fonds propres des assureurs devrait être inclus dans le calcul de la production et de la valeur ajoutée de

l'assurance; et de la prise en compte des unités statistiques dans les tableaux des ressources et des emplois et les comptes des secteurs institutionnels.

7. Le Groupe consultatif d'experts, reconnaissant que la définition d'orientations pour traiter les points qui sortent du champ d'application du Système de comptabilité nationale de 2008 peut constituer une entreprise de longue haleine, a proposé que le Groupe de travail intersecrétariats actualise le programme de recherche à long terme, tel qu'il est présenté à l'annexe 4 du SCN 2008, de manière à y faire figurer ces questions émergentes et à trouver des moyens de les aborder comme il convient. En plus de procéder à cette mise à jour, le Groupe de travail intersecrétariats consultera activement les usagers de la comptabilité nationale, les chercheurs et les représentants du milieu universitaire afin de veiller à ce que les nouveaux aspects qui sont considérés comme importants par les utilisateurs soient également examinés. La prochaine Conférence spéciale de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune et de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le thème « W(h)ither the System of National Accounts? » (Où est/faut-il modifier le Système de comptabilité nationale?), qui doit se tenir à Paris les 16 et 17 avril 2015, est vue comme l'occasion de rencontrer un large éventail d'utilisateurs.

8. Les axes de recherche du SCN qui sont présentés à l'annexe I du présent rapport se répartissent en trois catégories : questions réglées, questions actuelles et nouvelles questions. Les questions actuelles sont déjà examinées par le Groupe consultatif d'experts, et les nouvelles questions sont celles qui ont été soulevées au cours de l'année 2014. Le programme de recherche du SCN peut être consulté à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/research.asp>, sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats, hébergé par la Division de statistique.

C. Manuels et guides

9. Conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique, le Groupe de travail intersecrétariats a continué de travailler à l'élaboration d'orientations concernant l'établissement de la comptabilité nationale et la compilation des statistiques connexes afin de renforcer les moyens statistiques requis pour cette activité. Une liste de publications (achevées, en cours et prévues) est dressée à l'annexe II.

III. Programmes de travail des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

10. Le Groupe de travail intersecrétariats et les commissions régionales ont maintenu leur appui à la mise en œuvre du SCN et d'autres normes convenues au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN 2008 et des statistiques connexes. Si le Groupe de travail privilégie une approche en douceur de la coordination des activités, il n'en a pas moins accentué ses efforts, au cours de l'année passée, pour mettre à profit les points forts de chaque organisation et éviter les chevauchements entre les initiatives afin que celles-ci puissent produire un effet optimal.

11. Les programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats et des commissions régionales portent sur les questions inscrites au programme de recherche du SCN et encouragent l'élaboration de supports d'orientation, comme indiqué ci-avant. Cela contribue à l'assistance technique et à la formation et facilite l'amélioration de la transmission des données relatives à la comptabilité nationale. L'assistance technique est fournie soit au niveau national, soit à la faveur d'ateliers régionaux. La formation à la comptabilité nationale est dispensée dans le cadre d'ateliers organisés par le Groupe de travail intersecrétariats et les commissions régionales et au moyen du système d'apprentissage en ligne mis au point par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

12. En outre, le Groupe de travail intersecrétariats étudiera la manière dont le programme du SCN et son propre programme de travail à venir pourront être mieux alignés sur la nécessité d'améliorer les données dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, sur la base de l'examen qui en est fait dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700) et des conclusions du Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable [voir le rapport du Groupe, intitulé « A world that counts: mobilising the data revolution for sustainable development » (Un monde qui compte : mettre la révolution des données au profit du développement durable)].

13. Le renforcement des statistiques sous-jacentes pour l'établissement de la comptabilité nationale devrait en principe bénéficier des initiatives énoncées dans les recommandations de la Conférence mondiale sur l'élaboration d'un programme de transformation de la statistique officielle (New York, 15-16 janvier 2015) qui seront soumises à la Commission de statistique à sa quarante-sixième session (voir E/CN.3/2015/5).

14. Les activités les plus récentes des membres du Groupe de travail intersecrétariats et des commissions régionales sont présentées à l'annexe III du présent rapport.

IV. Communication des données de la comptabilité nationale

15. À la demande de la Commission de statistique (voir E/264, chap. VIII, par. 42), la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des chiffres officiels de la comptabilité nationale des États Membres et leur conformité conceptuelle avec les recommandations du SCN. On trouvera dans la présente section une évaluation conforme aux recommandations du *Système de comptabilité nationale de 1993* (SCN 1993) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4), établie sur la base des réponses fournies au Questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale pour les cinq dernières années couvertes, soit de 2009 à 2013.

16. Les données de la comptabilité nationale sont communiquées par la plupart des États Membres (95 %), mais 10 % d'entre eux ne le font pas tous les ans et 5 % ne l'ont pas fait une seule fois au cours des cinq dernières années. En termes de délais, il apparaît que seuls quelque 55 % des États Membres sont en mesure de soumettre

ces données à $t-1$ (soit avec un décalage d'un an). La ponctualité s'améliore à partir de $t-2$, avec une proportion qui passe à 81 %.

17. Une analyse de la mise en œuvre du SCN montre que la quasi-totalité des États développés et des économies de l'Europe centrale, du Caucase et de l'Asie centrale et 80 % des pays en développement ont communiqué les données de leur comptabilité nationale selon la méthodologie du SCN 1993 ou du SCN 2008. De même, les proportions respectives des pays et régions les moins avancés et des petits États insulaires en développement qui ont mis en œuvre le SCN 1993 ou le SCN 2008 (69 % dans le premier cas, 81 % dans l'autre) sont sensiblement plus élevées qu'auparavant.

18. La couverture des données de la comptabilité nationale communiquées à la Division de statistique est évaluée à l'aune des « comptes minimaux standard »² et des « étapes prévues »³. Il en ressort que seuls 43 % des États Membres fournissent les tableaux des comptes minimaux. Ce faible niveau de couverture s'explique principalement par un défaut de communication en ce qui concerne le reste des comptes mondiaux, d'où la nécessité d'intégrer des statistiques de balance des paiements dans la comptabilité nationale.

19. En termes de conformité conceptuelle, les SCN 1993 et 2008 ont été mis en œuvre dans environ 85 % des États Membres. Le Questionnaire sur la comptabilité nationale doit être renvoyé au plus tard en août de chaque année. À cette échéance, seuls 10 États Membres ont communiqué des données sur la comptabilité nationale en vertu du SCN 2008. Cela dit, depuis le mois d'août 2014, un certain nombre d'États Membres ont introduit la méthodologie du SCN 2008, et tout particulièrement ceux qui sont membres de l'Union européenne. Cinquante-cinq États Membres avaient ainsi mis en œuvre le SCN 2008 au moment de l'élaboration du présent rapport. La liste en est donnée à l'annexe IV.

20. Il convient de noter que des États Membres peuvent n'avoir appliqué qu'une partie des recommandations du SCN 2008, essentiellement faute de ressources suffisantes. Par exemple, certains ont opté pour une approche progressive de la mise en œuvre du Système. Ils se sont concentrés sur les questions relatives au produit intérieur brut (PIB) et aux comptes minimaux, produisant notamment de nouvelles estimations pour ce qui concerne les services d'intermédiation financière indirectement mesurés, la production des banques centrales et les dépenses militaires, ainsi que des estimations plus générales de l'économie non observée.

21. Au cours des dernières années, et particulièrement en 2014, les États Membres ont pour certains soumis, s'agissant de la comptabilité nationale, des données révisées reflétant des niveaux de PIB sensiblement plus élevés. Ces révisions étaient principalement dues à l'adoption d'une année de référence plus récente et à l'instauration d'une mesure plus exhaustive de l'activité économique. Dans la plupart des cas où les révisions se sont traduites par un relèvement du niveau du PIB, la précédente année de référence était antérieure de plus de 10 ans. Bien que

² Les comptes minimaux sont définis dans les rapports présentés à la Commission de statistique par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (voir E/CN.3/2001/8 et E/CN.3/2011/6).

³ La méthodologie des étapes prévues est décrite dans les rapports présentés à la Commission de statistique par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (voir E/CN.3/1997/12 et E/CN.3/2011/6).

ces efforts visant à mettre à jour la comptabilité nationale soient louables, il reste aujourd'hui quelque 80 États Membres dont l'année de référence est antérieure à 2005 et environ 30 dont l'année de référence est antérieure à 2000.

22. Il est admis que la compilation des données relatives au PIB est non seulement une exigence fondamentale, mais aussi un élément essentiel de l'activité statistique destinée à l'exécution du plan de travail relatif aux indicateurs de progrès plus généraux prévus dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Dès lors, compte tenu des années de référence obsolètes, du fait qu'environ 15 % des États Membres compilent encore les données de leur comptabilité nationale en se basant sur le premier *Système de comptabilité nationale* (SCN 1968) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.69.XVII.3) et du peu de cas qu'il est fait des comptes minimaux, il faudrait déployer beaucoup d'efforts, notamment sur le plan national, pour développer des données de base aux fins de la compilation de données de la comptabilité nationale qui soient utiles d'un point de vue stratégique et adaptées à l'usage attendu.

V. Coordination des activités de collecte et d'échange de données

23. En réponse à la demande, formulée par la Commission de statistique, d'harmoniser la collecte, la validation et la diffusion des données recueillies auprès des pays afin d'éviter les doubles emplois inutiles, des progrès considérables ont été accomplis pour mettre au point et appliquer l'initiative Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) dans le domaine de la comptabilité nationale et d'autres statistiques de même nature (balance des paiements, investissement étranger direct et statistiques de finances publiques). Les définitions de structure des données du SDMX pour la comptabilité nationale, la balance des paiements et l'investissement étranger direct ont été publiées dans le Registre mondial en avril 2014, et un « groupe mixte de la propriété », créé en janvier 2014, a été chargé de l'entretien des structures du SDMX pour les statistiques susmentionnées. Une fois mise en œuvre, la technologie SDMX facilitera grandement la transmission de données et réduira sensiblement la charge de travail que représente pour les États Membres la présentation de données à des organisations internationales.

24. Le SDMX pour la comptabilité nationale a été mis en œuvre, avec succès, dans l'Union européenne, dont tous les membres communiquent leurs données, depuis septembre 2014, selon le Système européen des comptes 2010, en utilisant la norme d'échange de données et métadonnées statistiques (SDMX-ML). La même série de définitions de structure des données du SDMX est également utilisée dans le contexte du programme de travail de l'Équipe spéciale sur la coopération internationale en matière de données, qui opère sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières. L'Équipe spéciale vise à permettre l'échange de données à jour entre organisations internationales. Elle supervise, à cette fin, deux projets pilotes, l'un concernant le PIB et la population, l'autre concernant le compte des secteurs institutionnels. Le premier projet en est au stade final et devrait être lancé au premier trimestre de 2015. Le second projet sera lancé après que le premier aura été achevé.

25. Le SDMX est également utilisé pour la diffusion des données, dans le but de réduire la charge de travail imposée aux pays. Les pays qui souscrivent à la Norme spéciale de diffusion des données Plus du Fonds monétaire international (FMI) – la NSDD Plus – diffusent toutes les catégories de données NSDD Plus aux formats SDMX-ML. Ce système permet d'améliorer considérablement l'accès machine-machine aux données diffusées par les pays et de promouvoir l'adoption des normes méthodologiques et des contenus harmonisés les plus récents; il permettra aussi de réduire le nombre de demandes de données adressées aux pays adoptant la NSDD Plus. La Banque africaine de développement et le FMI mettent également en œuvre la plateforme de données publiques pour l'Afrique. La plateforme de données publiques offre une solution immatérielle à la question de savoir comment convertir aisément des fichiers Excel aux formats SDMX, améliorant ainsi l'accès aux données diffusées par les pays d'Afrique. La Banque africaine de développement met cette plateforme à la disposition des pays, et le FMI quant à lui aide les pays à mettre sur pied des structures de diffusion de données harmonisées aux formats SDMX. Le but ainsi recherché est de rendre les données disponibles en reliant les utilisateurs à la plateforme de données publiques offertes aux formats SDMX machine-machine standard, afin de réduire la charge de travail que représente pour les pays d'Afrique la présentation de communications.

VI. Questions soumises à la Commission

26. La Commission de statistique est invitée à :

- a) Donner ses avis sur le programme de recherche concernant le SCN 2008;
- b) Présenter les résultats de l'examen qu'elle a fait de la question de l'élaboration de lignes directrices concernant les notions et les recommandations du SCN 2008;
- c) Donner son avis sur les activités du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales;
- d) Donner également son avis sur la portée, l'opportunité et la mesure exhaustive de l'établissement des comptes nationaux, y compris le passage au SCN 2008;
- e) Donner en outre son avis sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'initiative Échange de données et de métadonnées statistiques pour la comptabilité nationale et d'autres statistiques de même nature.

Annexe I

Liste des questions faisant l'objet des recherches du SCN

1. Les travaux au titre du SCN portent sur les questions réglées, les questions à l'examen et les questions nouvelles. Le programme de recherche du SCN peut être consulté sur le site Web de la Division de statistique, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/research.asp>.

A. Questions réglées

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

2. À sa huitième réunion, qui s'est tenue à Luxembourg du 29 au 31 mai 2013, le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, examinant les moyens de préciser et la manière d'interpréter certaines des recommandations du SCN 2008 concernant les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), a précisé plusieurs questions touchant à la mesure dans le cadre de l'enregistrement de ces services. Il a conclu, en particulier, que : a) les services de transformation de liquidités devraient continuer de faire partie des SIFIM et un taux de référence unique devrait être utilisé pour déterminer ces services; b) les SIFIM devraient être calculés pour deux groupes de devises au moins (nationales et étrangères) pour évaluer les importations et les exportations de ces services; c) les taux de référence pour une monnaie particulière n'ont pas à être identiques pour les fournisseurs de SIFIM résidant dans différentes économies (même s'ils devraient, normalement, être relativement proches). À cet égard, les bureaux nationaux de statistique sont encouragés à utiliser des informations de pays partenaires ou d'autres informations pertinentes, lorsque des estimations nationales ne sont pas disponibles; d) le calcul du taux de référence devrait être établi en fonction des circonstances nationales (de préférence au moyen d'une des approches définies par le Groupe consultatif d'experts); e) il faudrait déterminer avec le plus grand soin les estimations des SIFIM en période de fluctuations des taux de référence et lorsque les marchés des liquidités amorcent des dysfonctionnements, les pays étant, à cet égard, encouragés à réexaminer l'applicabilité du taux de référence de base pour ladite période au calcul de ces services lorsque de tels phénomènes se produisent; et f) il faudrait, pour calculer les mesures de volume des SIFIM, suivre la méthode décrite au paragraphe 2 g) des conclusions de la huitième réunion du Groupe consultatif d'experts (voir SNA/M1.13/01.5). La publication intitulée *Handbook of National Accounting: Financial Production, Flows and Stocks in the System of National Accounts* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 14.XVII.7) comporte des exemples de clarification et peut être consultée à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/docs/FinancialHB-wCover.pdf>.

Permis d'émission délivrés au titre de dispositifs de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission

3. L'enregistrement des permis d'émission délivrés au titre des dispositifs de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission n'est pas décrit d'une manière exhaustive dans le corpus du SCN 2008 et fait donc l'objet de l'annexe 4 à ladite publication. La question a été examinée par une équipe spéciale formée par le

Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale en 2009. Étant donné que les conclusions ultérieures du Groupe ont été considérées comme relevant de l'interprétation, le Groupe consultatif d'experts et la Commission de statistique ont également été consultés à ce propos, conformément aux procédures de mise à jour du SCN. Les résultats de la consultation sur le traitement des paiements effectués pour des permis d'émission délivrés au titre de dispositifs de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission dans les comptes nationaux sont présentés dans le numéro 32/33 de *SNA News and Notes* (mars 2012), qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/nn32-33-Fr.pdf>.

Production des banques centrales

4. Les recommandations sur la mesure de la production des banques centrales du SCN 2008 et du Système européen des comptes SEC 2010 diffèrent légèrement. La différence dépend surtout selon que l'on estime ou non qu'il faut considérer les services des banques centrales comme un produit des marchés, et selon le secteur qui, à notre avis, consomme les services pertinents. Cette question est précisée dans le numéro 36 de *SNA News and Notes* (mai 2013), qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/nn36-fr.pdf>.

Comptabilisation des terrains

5. Le Groupe consultatif d'experts a examiné la question de l'enregistrement et de la mesure des terrains et des ressources naturelles pour s'assurer de l'application cohérente des recommandations du SCN 2008. Une équipe spéciale, créée en 2012, a été chargée de se pencher sur diverses questions telles que la détermination de la valeur des terres d'État et la distinction entre volumes et prix lors de l'enregistrement de l'évolution de la valeur des terres. Ces directives seront publiées dans le prochain document intitulé « *Compilation Guide on Land Estimation* », établi par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et EUROSTAT.

Limitations des sociétés holding et des sièges sociaux

6. Le SCN 2008 définit les services financiers plus explicitement que le SCN 1993 et introduit une classification plus détaillée du secteur des sociétés financières. Toutefois, il a été jugé nécessaire de rendre plus claires la délimitation des sous-secteurs plus détaillés par rapport au secteur financier et la classification des sièges sociaux, des sociétés holding et des entités à vocation spéciale pour la mise en œuvre du SCN 2008. À sa huitième réunion, le Groupe consultatif d'experts a examiné le travail de l'Équipe spéciale créée pour se pencher sur cette question. Des directives concrètes sur la délimitation des sociétés holding et des sièges sociaux sont présentées dans le numéro 37 de *SNA News and Notes* (décembre 2014), qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna/nn37-en.pdf>.

Recherche-développement

7. Le nouvel enregistrement de l'activité de recherche-développement par le SCN 2008 suscite des questions de mise en œuvre concrètes en ce qui concerne la comparabilité des comptes nationaux. Le manuel de l'OCDE sur la mesure du capital correspondant à des droits de propriété intellectuelle (*Handbook on Deriving*

Capital Measures of Intellectual Property Products, Paris, 2010), qui peut être consulté à l'adresse <http://www.oecd.org/std/na/44312350.pdf>, ainsi que l'ouvrage d'EUROSTAT intitulé *Manual on Measuring Research and Development in ESA 2010*, 2014 ed., de la série *Eurostat Manuals and Guidelines* (Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2014), qui peut être consulté à l'adresse : ec.europa.eu/Eurostat/documents/3859598/5937049/KS-GQ-14-004-EN.PDF/eed4dfe2-9b89-4c30-8c49-f6152912cla7, fournissent des orientations détaillées sur la mise en œuvre de la notion de recherche-développement en termes de formation de capital.

Production mondiale

8. Le Groupe de travail CEE/OCDE/EUROSTAT sur l'impact de la mondialisation sur les comptabilités nationales a mis au point des directives sur l'impact de la mondialisation sur les comptabilités nationales, sous le titre « The impact of globalization on national accounts » (New York et Genève, 2011), qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/publications/Guide_on_Impact_of_globalization_on_national_accounts_web.pdf.

9. La publication énonce un certain nombre de questions théoriques et de mesures qui appellent un complément d'étude. C'est ainsi que la Conférence des statisticiens européens a créé le Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur la production mondiale pour qu'il examine les questions théoriques liées au traitement de la production mondiale dans le SCN 2008 et dans la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (BPM6) et formule des conseils pratiques sur certains aspects de la mise en œuvre. Ces directives devraient être publiées par la CEE dans le prochain « Guide pour la mesure de la production mondiale ».

Autres questions réglées

10. Le Groupe consultatif d'experts a fourni des orientations sur un certain nombre d'autres questions, qui sont reproduites dans les conclusions de ses réunions et qui sont expliquées plus en détail sur le site Web du programme de recherche du SCN. Elles portent sur les redevances de stabilisation, la durée de vie des systèmes d'armes militaires, la définition des catastrophes dans le contexte de la quantification de l'assurance non-vie, et le traitement des frais d'assurance et de fret dans le SCN 2008.

B. Questions à l'examen

11. Il s'agit de questions qui sont actuellement examinées par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale.

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés

12. Lors de son examen du rapport de l'Équipe spéciale sur les SIFIM, le Groupe consultatif d'experts n'est pas parvenu à s'accorder sur les raisons d'exclure ou d'inclure les risques de défaillance dans le calcul des SIFIM et il a donc recommandé que la recherche se poursuive dans ce domaine, à la fois pour préciser

les argumentaires dans un sens comme dans l'autre, ainsi que pour mettre au point des méthodes et établir des données permettant l'exclusion de ces risques à l'avenir. Les thèmes suivants ont également été retenus pour le programme de recherche à long terme sur les SIFIM : a) développement de l'approche sur les « coûts des fonds » pour déterminer le taux de référence, ainsi que d'autres approches éventuellement envisageables (taux de référence « vintage »); b) examen des instruments financiers, de leur portée et des unités des SIFIM; et c) examen du rapport entre les recommandations sur l'application des SIFIM et la définition des recettes.

Comptabilisation des cotisations et des prestations de pension

13. Le Groupe consultatif d'experts a reconnu qu'il fallait apporter des précisions sur la délimitation et la quantification des droits à pension et mieux articuler la question de savoir quand il fallait enregistrer les transactions, les autres flux et les postes des régimes de pension à prestations définies dans les comptes principaux, conformément aux recommandations du SCN 2008. Pour expliquer l'enregistrement explicite des revenus de la propriété imputés sur le passif d'un gérant de systèmes de pension par rapport à une pension à prestations définies, le Groupe consultatif d'experts étudie, notamment, la question de la classification des revenus de la propriété imputés.

Tableau sur les retraites des ménages

14. Le financement des retraites destinées à une population vieillissante, l'aggravation des préoccupations suscitées par la dette et la viabilité des modes de consommation sont des questions dont est saisi le Groupe consultatif d'experts. À cet égard, le Groupe examine la mise au point d'un tableau sur les retraites des ménages, qui est censé fournir des informations nombreuses et détaillées sur les diverses ressources en la matière, y compris sur la portée des actifs et des transactions transfrontières. Il reste encore à faire pour délimiter les prestations sociales et la possibilité de prendre en compte des actifs tels que les logements occupés par leurs propriétaires.

Producteurs de biens sans usine

15. L'élaboration du « Guide pour la mesure de la production mondiale » (voir par. 9 ci-dessus) a été l'occasion de soulever des questions telles que la délimitation et la classification des producteurs de biens sans usine et la façon d'enregistrer correctement les transactions entre ces producteurs et les contractants. Ces questions ont été ultérieurement examinées par le Groupe consultatif d'experts, le Comité des statistiques de balance des paiements du FMI et le Groupe d'experts des classifications statistiques internationales, dans un souci d'avoir des consultations d'experts aussi larges que possible. Il a été recommandé de recueillir davantage de données factuelles et d'informations pratiques au niveau des pays sur les transactions des producteurs de biens sans usine pour pouvoir mettre au point d'autres directives sur la classification et le traitement de ces dernières.

C. Questions nouvelles

16. Les questions nouvelles sont celles qui ont été portées à l'attention du Groupe de travail intersecrétariats en 2014 et qui ont été intégrées dans le programme de recherche à plus long terme.

Traitement de la production des institutions financières internationales

17. Les institutions financières internationales, telles que le FMI, la Banque mondiale et les banques de développement régionales, sont des sociétés financières publiques (et, partant, des unités institutionnelles) qui sont, par principe, des non-résidents dans un pays déterminé, puisqu'elles résident, comme toute institution de ce type, sur territoire économique international. À l'instar d'autres sociétés financières, elles utilisent des intrants pour obtenir un produit d'intermédiation financière, qui a une composante directement mesurée (redevance) et une composante indirectement mesurée. Elles sont la propriété conjointe des gouvernements de leurs pays membres, au titre d'accords de coopération, tels que les Statuts du FMI. La caractérisation et la compilation de leur production, ainsi que l'utilisation de celle-ci par leurs pays membres, doivent être précisées dans le cadre des directives actuelles du SCN. Le Groupe consultatif d'experts a examiné cette question à sa neuvième réunion et conclu qu'il fallait l'étudier plus avant, compte tenu de l'approche dite du coût du capital et de l'évaluation au coût (éventuellement en incluant le coût intégral du capital) pour la partie non commerciale de la production.

Revenus des placements des capitaux de l'assureur

18. Dans le SCN 2008, le calcul de la production et de la valeur ajoutée des sociétés d'assurance ne prend pas en compte le revenu des placements des fonds propres de ces sociétés. Il ne prend en compte que les revenus d'investissements réalisés sur les primes collectées. La Fédération mondiale des associations d'assurance a récemment suggéré que la question de la prise en compte du revenu des placements des capitaux de l'assureur dans le calcul de la valeur ajoutée des sociétés d'assurance devrait être intégrée dans le programme de recherche du SCN 2008, au motif que tous les actifs d'un assureur servent en dernière analyse à améliorer la capacité de l'assureur d'assumer les risques – et, partant, servent les intérêts des assurés –, qu'ils aient été ou non acquis grâce aux primes collectées ou aux fonds propres de l'assureur, et que, par conséquent, l'ensemble des recettes fait partie du processus de production de la couverture. Il pourra être utile d'évaluer les incidences de cette suggestion de la Fédération et de se demander en quoi le réexamen du rôle du revenu (ou d'une partie de celui-ci) des placements des fonds propres effectué par l'assureur dans la quantification du service produit influencerait sur l'enregistrement dans les comptes nationaux des transactions et d'autres flux.

Évaluation des ressources naturelles

19. Le calcul de la valeur des ressources naturelles pose des problèmes de mesure qui doivent être résolus pour assurer une comparabilité internationale. En particulier, le Groupe consultatif d'experts a examiné la question de la méthode à employer pour calculer la valeur des ressources naturelles sur la base des cours en vigueur des produits de base ou de leur valeur future escomptée lorsque ces cours sont en proie à de fortes fluctuations. Le Groupe consultatif d'experts a conclu, à sa neuvième réunion, qu'il serait utile de poursuivre les recherches en la matière, en

collaboration avec des groupes chargés d'examiner des questions analogues, comme le Groupe d'Oulan-Bator sur les statistiques des pays dont l'économie repose sur les ressources naturelles.

Traitement des unités statistiques dans les tableaux des ressources et des emplois et comptes des secteurs institutionnels

20. La nature rapidement évolutive de la production et, en particulier, des modes de production de biens et de services, explique pourquoi le SCN préfère utiliser l'unité du type établissement pour compiler les statistiques industrielles et, en particulier, les tableaux des ressources et des emplois. Cette préférence s'explique, essentiellement, par l'idée que les établissements classés dans un même groupe de classement industriel présentent des caractéristiques analogues dans leurs fonctions de production et doivent, par conséquent, être considérés comme largement « homogènes ». Néanmoins, le morcellement de plus en plus grand de la production, associé à la prolifération de nouveaux types de producteurs, a ébranlé les certitudes quant à cette homogénéité.

21. Le Groupe consultatif d'experts a approuvé la création d'une équipe spéciale sur les unités statistiques, qui est chargée de faire le bilan des recommandations du SCN 2008 sur les unités statistiques (y compris les unités institutionnelles), et de déterminer si les recommandations sur les unités statistiques doivent ou non faire l'objet d'une correction. L'Équipe spéciale devrait donner une vision claire de ce qu'il y a lieu de quantifier dans l'économie pour découvrir des moyens d'améliorer les définitions, au besoin, tout en tenant compte des pratiques nationales et des comptes régionaux ainsi que de la mesure de la productivité. À cet égard, le Groupe a recommandé la tenue de consultations avec toute une palette d'experts, y compris des spécialistes du registre du commerce, des enquêtes et de la classification.

Comptabilisation des prestations de pension

22. La nature des revenus des investissements (gains et pertes de détention) liés aux fonds de pension et aux fonds de placement doit être étudiée plus avant, au titre de la notion plus large de revenu.

Services du capital des actifs qui ne contribuent pas à la production

23. Le SCN 2008 a introduit la notion de mesure des services du capital et l'a intégrée dans le cadre des comptes nationaux. La notion de services du capital est utilisée dans les statistiques sur la productivité pour représenter la contribution du capital à la production. Cela étant, cette méthode, qui se base sur le transfert de propriété, pose des problèmes de quantification des services du capital lorsque la production d'un actif s'étend sur plusieurs exercices comptables. Lorsqu'un immeuble, une structure ou autre actif important peut ne pas contribuer à la production, le SCN recommande que la formation brute de capital fixe soit enregistrée progressivement, à mesure que la production de l'actif se déroule. Il s'agit en l'occurrence de savoir si les services du capital fournis par les actifs et stocks contribuant à la production et ceux qui ne contribuent pas à la production sont, par nature, tous les mêmes. En outre, il convient de préciser dans quelle mesure le SCN 2008, dans sa recommandation sur le traitement du changement progressif de la propriété des immeubles et des structures, est cohérent avec le traitement d'autres types d'actifs présentant les mêmes caractéristiques que les immeubles et les structures.

Annexe II

Liste des manuels et des guides sur la comptabilité nationale

On trouvera ci-après un bilan de l'état d'avancement de l'élaboration de manuels, guides pratiques et notes d'orientation, initiative lancée par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour renforcer les capacités nationales nécessaires à l'établissement des comptes nationaux, conformément au programme de mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 et des données connexes. La liste comprend trois catégories, à savoir les publications qui sont parues, celles qui sont en cours d'élaboration et celles qui sont en projet.

Publications parues

a) *External Debt Statistics: Guide for Compilers and Users* (FMI), disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/data.htm#guide>;

b) « Government Finance Statistics Manual 2014 » (Washington, FMI, mars 2014), disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/sta/gfsm/>;

c) *Balance of Payments and International Investment Position Compilation Guide*, qui accompagne la sixième édition du *Balance of Payments and International Investment Position Manual* (Washington, FMI, 2014), version actualisée en 2014 (FMI), disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/bop6comp.htm>;

d) *Manual on Measuring Research and Development in ESA 2010*, édition 2014, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-004>;

e) *Handbook on Quarterly National Accounts*, édition 2013, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2013), disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-13-004>;

f) *Essential SNA: Building the Basics*, édition 2014, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2014), disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-008>;

g) *Manual on the Changes between ESA 95 and ESA 2010*, édition 2014, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2014), disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-002>;

h) *Manual on Government Deficit and Debt: Implementation of ESA 2010*, édition 2014, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 2014), disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-010>;

i) *Manual on Goods Sent Abroad for Processing*, édition 2014, Manuels et instructions d'Eurostat (Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne,

2014), disponible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-GQ-14-003>;

j) Eurostat-OECD Methodological Guide for Developing Producer Price Indices for Services, éditions 2014, disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/std/prices-ppp/Eurostat-OECD%20SPPI%20Guide%20Provisional%20Draft.pdf>.

Publications en cours d'élaboration

- a) Manuel sur les estimations rapides (EUROSTAT et ONU);
- b) Manuel sur les indicateurs composites cycliques (EUROSTAT et ONU);
- c) Manuel sur les enquêtes de conjoncture (ONU);
- d) Manuel sur le modèle de données et les métadonnées en vue de produire des données conjoncturelles (ONU);
- e) Manuel sur l'élaboration des tableaux sur l'équilibre entre les ressources et les emplois et des tableaux des entrées-sorties (ONU);
- f) Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le Système de comptabilité nationale, mise à jour (ONU);
- g) Guide sur la mesure de la production mondiale (Commission économique pour l'Europe);
- h) Guide sur les répertoires statistiques des entreprises (Commission économique pour l'Europe);
- i) Version révisée du manuel de la mesure des prix et des volumes dans les comptes nationaux (EUROSTAT);
- j) Version révisée du *Monetary and Financial Statistics Manual and Compilation Guide* (FMI);
- k) Manuel des comptes nationaux trimestriels, mise à jour (FMI);
- l) Guide pour l'estimation de la valeur des terrains (EUROSTAT et Organisation de coopération et de développement économiques);
- m) Guide du statisticien sur les données relatives au commerce de services (Organisation de coopération et de développement économiques et Organisation des Nations Unies).

Publications en projet

- a) Statistiques de la dette extérieure : guide pour les statisticiens et les utilisateurs (2013);
- b) Manuel sur la comptabilité nationale (ménages) s'appuyant sur un système d'enquêtes intégré (Organisation des Nations Unies);
- c) Manuel sur les méthodes de rétopolation en comptabilité nationale (ONU).

Annexe III

Résumé des activités menées en 2014 par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et les commissions régionales dans le domaine des statistiques économiques et de la comptabilité nationale

<i>Organisme</i>	<i>Réunions, séminaires de formation, ateliers, stages et autres activités</i>
EUROSTAT	<p>Point de presse technique : le PIB évolue (janvier et octobre 2014)</p> <p>Conférence sur la comptabilité nationale sur le thème « La comptabilité de la société : la comptabilité nationale au service de l'élaboration de la politique économique et monétaire » (juin 2014)</p> <p>Équipe spéciale sur les comptes sectoriels trimestriels (juin et décembre 2014)</p> <p>Atelier de 2014 sur les retraites (novembre 2014)</p> <p>Réunion d'experts sur le commerce extérieur attribuable à des non-résidents (novembre 2014)</p> <p>Séances de formation sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le système européen de comptabilité économique intégrée 2010 (juin 2014) – Les comptes des administrations publiques (juin et décembre 2014) – Les biens expédiés à l'étranger pour transformation (décembre 2014)
FMI	<p>Missions d'assistance technique sur la comptabilité nationale et les prix (exercice prenant fin en avril 2015) : 310 missions dans 90 pays</p> <p>Conseillers experts en poste à long terme : 12 (dont 10 dans des centres régionaux d'assistance technique, soit 6 en Afrique, 2 dans la région du Pacifique, 1 dans les Caraïbes, 1 en Amérique centrale, 1 au Bangladesh et 1 en Europe de l'Est et du Sud)</p> <p>Environ 100 experts recrutés pour de courtes périodes</p> <p>Stages : Système de comptabilité nationale 2008 – 1 (Brésil); comptes nationaux trimestriels – 2 (Koweït et Vienne); liens entre les statistiques macroéconomiques – 1 (Singapour)</p> <p>Ateliers de formation : 40 (16 en Afrique, 10 en Asie et dans le Pacifique, 2 en Europe, 5 au Moyen-Orient et 7 en Occident)</p> <p>Deuxième Forum statistique du FMI sur le thème « Les statistiques en appui à la prise de décisions » (18 et 19 novembre 2014)</p>
OCDE	<p>Groupe de travail sur les statistiques du commerce international des biens et des services (Paris, 24-26 mars 2014)</p> <p>Atelier de l'OCDE sur les prix des logements (Paris, 24 et 25 mars 2014)</p> <p>Réunion du Groupe d'experts de l'OCDE sur l'information sur les inégalités de revenus, de consommation et de richesse cohérents compatible avec le Système de comptabilité nationale (Paris, 24 et 25 avril 2014)</p> <p>Atelier sur le commerce en valeur ajoutée organisé par l'Université de commerce international et d'économie de Beijing, la United States International Trade Commission et l'OCDE (Beijing, juillet 2014)</p>

Division de statistique
du Département des affaires
économiques et sociales
du Secrétariat de l'Organisation
des Nations Unies

Conférence internationale sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique, organisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut national de statistique et de géographie (Mexique), en coopération avec l'OCDE, EUROSTAT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Aguascalientes (Mexique), du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014

Groupe d'experts de l'OCDE sur les tableaux complets sur les ressources et les emplois (Mexique, octobre 2014)

Réunion des groupes de travail de l'OCDE sur les statistiques financières et la comptabilité nationale (Paris, 3-7 novembre 2014)

Atelier sur la comptabilité nationale organisé par le Bureau national de statistique (Chine) et l'OCDE (Guangzhou (Chine), 2-5 décembre 2014)

Élaborer des programmes favorisant l'application du Système de comptabilité nationale 2008, du Système de comptabilité environnementale et économique 2012 et la production des statistiques connexes dans la région de la CARICOM. Castries, 3-7 février 2014 (voir http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2014/St_Lucia/lod.asp)

Atelier sur les indicateurs économiques conjoncturels Hangzhou (Chine), 8 octobre 2014 (voir <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/workshops/2014/Hangzhou/lod.asp>)

Atelier sur le plan d'action et le programme de travail sur la comptabilité nationale pour le Conseil de coopération des États arabes du Golfe, Mascate, 8-11 décembre 2014

Conférence internationale sur la mesure du commerce international et de la mondialisation économique, organisée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut national de statistique et de géographie (Mexique), en coopération avec l'OCDE, EUROSTAT et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à Aguascalientes (Mexique), du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014

La Division de statistique collabore avec les commissions régionales pour organiser les réunions de groupes régionaux d'experts sur la comptabilité nationale : Commission économique pour l'Afrique (février 2014); Commission économique pour l'Europe (mai 2014); et Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (août 2014).

Session spéciale de la Commission économique pour l'Europe, de l'Association européenne de libre-échange, d'EUROSTAT et de la Division de statistique consacrée à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008 dans le groupe des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans les pays d'Europe du Sud-Est, Genève, 6 mai 2014 (voir <http://www.unece.org/index.php?id=33337#/>)

Réunion de haut niveau sur l'application coordonnée des normes internationales en matière de statistiques macroéconomiques, organisée en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie et l'École supérieure d'économie de l'Université nationale de recherche à Vladivostok (Fédération de Russie), les 3 et 4 septembre 2014

La Division de statistique élabore des supports de formation portant sur la production de statistiques et la structure de gestion des statistiques de l'économie et de l'environnement et des statistiques démographiques et sociales et abordant des questions telles que les stratégies de collecte de données, le traitement des données, l'agrégation des données sectorielles, des comptes nationaux et des statistiques internationales, et la diffusion et la communication des statistiques, ainsi que sur la façon dont la production de statistiques commerciales intégrées s'insère dans une structure d'entreprise privée à l'aide d'un modèle d'information statistique courant. Elle organisera en outre à l'intention des hauts responsables un stage de gestion de programme en vue du lancement et de la supervision de ces nouvelles méthodes de production de statistiques. Le premier de ces stages doit avoir lieu en 2015.

Banque mondiale	<p>Assistance technique et soutien financier aux pays et institutions régionales visant à renforcer les capacités statistiques. Bien que les mécanismes de soutien dont disposent les pays pour renforcer leurs systèmes statistiques soient génériques, les dispositifs connexes sont utilisés pour répondre aux besoins des pays (et des régions) dans le but d'améliorer la qualité des estimations des comptes nationaux (grâce à des techniques d'estimation plus performantes et à des données de base plus fiables) et d'appliquer le Système de comptabilité nationale 2008. Cela comprend également un appui à certains pays afin de mettre au point les révisions de la comptabilité nationale et de présenter de nouvelles estimations.</p> <p>Dans le cadre du Programme de comparaison internationale (PCI), établissement de la documentation et des outils sur la comptabilité nationale et appui à l'organisation de séances de renforcement des capacités sur le calcul et la validation des données détaillées sur les dépenses lors d'ateliers régionaux organisés en Afrique (50 pays), en Asie et dans le Pacifique (23 pays), dans la Communauté d'États indépendants (9 pays), en Amérique latine et dans les Caraïbes (39 pays) et en Asie occidentale (12 pays) (voir http://icp.worldbank.org/). Comprend l'amélioration des estimations nécessaires à l'élaboration des comptes nationaux (grâce à l'amélioration des techniques d'estimation et au renforcement de la fiabilité des statistiques de base) et l'application du Système de comptabilité nationale 2008.</p>
Commission économique pour l'Afrique	<p>Atelier de formation consacré à l'application du Système de comptabilité nationale 2008, Nouakchott, janvier 2014 (voir http://www.uneca.org/scna-2008)</p> <p>Réunion du Groupe africain sur la comptabilité nationale consacrée à la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008 (Addis-Abeba, 3-6 février 2014) (voir http://www.uneca.org/agna2014)</p> <p>Réunion du Groupe des Amis de la présidence du Comité directeur continental du projet africain relatif à l'application du Système de comptabilité nationale 2008, Addis-Abeba, 2-4 avril 2014 (voir http://ecastats.uneca.org/acsweb/FocusAreas/CSC2.aspx).</p> <p>Réunion du Groupe d'experts sur les tableaux des emplois et des ressources, Port-Louis, 2-6 juin 2014 (voir http://www.uneca.org/egmosut)</p> <p>Réunion du Groupe d'experts sur l'utilisation de données administratives en comptabilité nationale, Kigali, 23-27 juin 2014 (voir http://www.uneca.org/egm-adna)</p> <p>Réunion du Comité directeur continental du projet africain relatif à l'application du Système de comptabilité nationale 2008, Tunis, 8 et 9 décembre 2014 (voir http://www.uneca.org/meeting-continental-steering-committee-african-project-implementation-2008-sna).</p>
Commission économique pour l'Europe	<p>Session spéciale de la Commission économique pour l'Europe, d'EUROSTAT et de la Division de statistique sur l'application du Système de comptabilité nationale 2008 dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans les pays d'Europe du Sud-Est, Genève, 6 mai 2014 (voir http://www.unece.org/index.php?id=33337#).</p> <p>Groupe d'experts sur la comptabilité nationale de la Commission économique pour l'Europe, d'EUROSTAT et de l'OCDE, Genève, 7-9 mai 2014 (voir http://www.unece.org/index.php?id=33337#)</p> <p>Atelier de Rosstat, de l'Association européenne de libre-échange et de la Commission économique pour l'Europe sur la modernisation de la statistique officielle, Nizhny Novgorod (Fédération de Russie), 10-12 juin 2014 (voir http://www.unece.org/index.php?id=34925#)</p> <p>Neuvième réunion du Groupe de travail sur les statistiques du projet du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, Bakou, 25-27 juin 2014 (organisée conjointement avec l'Association européenne de libre-échange, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission nationale de statistique d'Azerbaïdjan). À cette manifestation, les débats ont porté sur les difficultés liées à l'application du Système de comptabilité environnementale et économique dans les pays d'Asie centrale (voir http://www.unece.org/index.php?id=33790#).</p>

	<p>Évaluation globale des systèmes statistiques nationaux du Bélarus, de la Mongolie et du Turkménistan menée en collaboration avec l'Association européenne de libre-échange, EUROSTAT et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (voir http://www.unece.org/statcoop/ga.html).</p> <p>Séminaire sur la réalisation d'évaluations globales du développement des systèmes statistiques nationaux, Oulan-Bator, 1^{er}-3 octobre 2014, organisé en partenariat avec EUROSTAT, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Association européenne de libre-échange et l'Office national de statistique de Mongolie (voir http://www.unece.org/index.php?id=36714#/?).</p> <p>Réunion de lancement de la neuvième tranche du Compte pour le développement de l'Organisation des Nations Unies, Almaty, 10 et 11 décembre 2014. La réunion avait pour objet de lancer le projet relatif au renforcement des capacités des pays de la Commission économique pour l'Europe les plus vulnérables en vue de leur permettre de développer durablement leur secteur statistique. Ce projet s'appuie sur les résultats d'évaluations globales et met l'accent sur la production de statistiques économiques intégrées et cohérentes (voir http://www.unece.org/index.php?id=37066#/?).</p>
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	<p>Assistance technique concernant la comptabilité nationale fournie aux pays suivants de la région : Bolivie (État plurinational de), Costa Rica, Curaçao, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Uruguay</p> <p>Assistance technique concernant les statistiques des prix et autres données économiques fournie aux pays suivants de la région : Argentine, Cuba, Équateur, Panama, Pérou, République dominicaine et Venezuela (République bolivarienne du)</p> <p>Réunion annuelle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes consacrée à la comptabilité nationale, Santiago, 4-6 août 2014</p> <p>Stage de formation à la comptabilité nationale, Montevideo, 5-16 mai 2014, en coopération avec la Banque centrale de l'Uruguay et le Fonds monétaire international</p> <p>Stage de formation à la comptabilité nationale, Quito, 1^{er}-12 septembre 2014, en coopération avec la Banque centrale de l'Équateur</p>
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	<p>Assistance technique fournie à la Mongolie concernant l'indice de la production industrielle (novembre-décembre 2013)</p> <p>Atelier sous-régional de formation consacré aux changements prévus par le Système de comptabilité nationale 2008 qui ont une incidence sur le calcul du PIB, organisé en coopération avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds monétaire international, Astana, 30 juin-4 juillet 2014 (pour des renseignements supplémentaires en anglais, voir http://www.unescap.org/events/sub-regional-training-workshop-changes-2008-sna-affecting-gdp-compilation) (pour des renseignements supplémentaires en russe, voir http://www.unescap.org/events/sub-regional-training-workshop-changes-2008-sna-affecting-gdp-compilation-ru)</p> <p>Réunion de haut niveau pour l'application coordonnée des normes internationales en matière de statistiques macroéconomiques, organisée en coopération avec le Fonds monétaire international, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Service fédéral de statistique de la Fédération de Russie et l'École supérieure d'économie de l'Université nationale de recherche à Vladivostok (Fédération de Russie), les 3 et 4 septembre 2014 (pour des informations en anglais, voir http://www.unescap.org/events/high-level-meeting-coordinated-implementation-international-standards-macroeconomic) (pour des informations en russe, voir http://www.unescap.org/events/high-level-meeting-coordinated-implementation-international-standards-macroeconomic-ru)</p>

En collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et l'Association européenne de libre-échange, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a organisé l'évaluation globale du système national de statistique de la Mongolie (octobre 2013-août 2014), qui comprenait une évaluation de la production, du traitement et de la diffusion des statistiques macroéconomiques et commerciales du pays (le rapport final en anglais est disponible à la page http://www.unece.org/fileadmin/DAM/stats/documents/technical_coop/GA_Mongolia_EN.pdf).

Initiative conjointe de renforcement des capacités de la Banque asiatique de développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique concernant l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et portant sur la mise en pratique du SDMX. Les débats se sont déroulés au Service de statistique de la Malaisie, à Putrajaya (Malaisie), les 13 et 14 mars 2014 (voir <http://www.unescap.org/events/putting-sdmx-practice-discussion-department-statistics-malaysia>).

Initiative conjointe de renforcement des capacités de la Banque asiatique de développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique concernant le SDMX : réunion avec le Bureau national de statistique de Thaïlande, la Banque de Thaïlande et le Conseil national de développement économique et social, Bangkok, 28-30 avril 2014 (voir <http://www.unescap.org/events/joint-adbescap-sdmx-capacity-building-initiative-meeting-national-statistical-office-thailand>).

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique collabore avec la Banque asiatique de développement en vue d'améliorer les répertoires des entreprises dans le cadre du projet de la Banque intitulé « Les répertoires statistiques des entreprises au service de l'amélioration des données sur les petites, moyennes et grandes entreprises », mené dans le cadre du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique. L'atelier de démarrage s'est tenu à Colombo, du 30 juin au 2 juillet 2014, avec la participation des pays suivants : Bhoutan, Cambodge, Malaisie, République démocratique populaire Lao et Sri Lanka, et celle du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Atelier régional sur l'application dans les pays arabes de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Amman, 29 septembre-2 octobre 2014 (voir <http://www.escwa.un.org/information/meetingdetails.asp?referenceNum=3489E>)

Réunion de publication des résultats du cycle de 2011 du Programme de comparaison internationale, 17-19 février 2014

Réunion du Groupe d'experts sur les statistiques des prix aux fins de l'intégration régionale, Istanbul, 20 février 2014 (voir <http://www.escwa.un.org/icp2011/activities/23feb14main.asp>)

Assistance technique en comptabilité nationale fournie à l'Égypte, aux Émirats arabes unis, à la Jordanie et au Soudan, 2014

Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Cinquième cours de formation en ligne : introduction au Système de comptabilité nationale 2008, 12 mai-11 juillet 2014

Troisième cours de formation en ligne de niveau intermédiaire sur le Système de comptabilité nationale 2008, 12 mai-1^{er} juillet 2014

Sixième cours de formation en ligne : introduction au Système de comptabilité nationale 2008, 8 septembre-7 novembre 2014

Quatrième cours de formation en ligne sur le Système de comptabilité nationale 2008, 8 septembre-7 novembre 2014

Modules sur les statistiques économiques de base et sur le système de comptabilité nationale donnés dans le cadre du deuxième stage de formation collectif sur l'amélioration des moyens de production des statistiques officielles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement donné par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et l'Agence japonaise de coopération internationale, Chiba (Japon), 18 août-19 décembre 2014

Annexe IV

Communication des données relatives aux comptes nationaux

1. À la demande de la Commission de statistique, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des comptes nationaux officiels annuels publiés par les États Membres et vérifie s'ils sont conformes aux recommandations du Système de comptabilité nationale sur le plan conceptuel.

2. Une évaluation de cette nature est exposée dans la présente annexe, conformément aux recommandations inscrites dans le *Système de comptabilité nationale 1993* et sur la base des réponses au questionnaire relatif aux comptes nationaux de l'Organisation des Nations Unies obtenues pour les cinq dernières années de déclaration (2009 à 2013). Les données sont communiquées soit directement à la Division de statistique, soit par l'intermédiaire de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

3. D'après l'examen des réponses des cinq dernières années de déclaration (2009-2013), 95 % des États Membres (183 pays) ont communiqué leurs comptes nationaux à la Division de statistique. Une analyse par région des rapports présentés par les pays en développement montre que 97 % des États d'Asie et 100 % des États d'Amérique latine et des Caraïbes ont publié leurs comptes nationaux. En Afrique et en Océanie, 91 % et 92 % des États ont communiqué leurs comptes nationaux, respectivement.

4. Le nombre d'États Membres ayant communiqué leurs comptes nationaux en 2013 était légèrement inférieur à celui de 2012. Pour le cycle de 2013, 165 États ont publié leurs données (soit 85 % de l'ensemble des pays). La fraîcheur des données est évaluée en fonction du nombre de pays qui sont en mesure de soumettre les données correspondant à l'année de déclaration, c'est-à-dire le nombre d'États qui présentent les données correspondant à l'année 2013 pendant la période de 2013. Cent-sept pays (55 %) y sont parvenus en 2013, contre 111 pays en 2012 et 99 pays en 2011.

5. Une analyse des comptes nationaux portant sur les périodes ayant précédé 2013 révèle que 165 des 193 États Membres (soit 65 % d'entre eux) appliquent la version de 1993 ou de 2008 du Système de comptabilité nationale. Presque tous les pays développés et tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ont communiqué leurs données selon la méthodologie du Système de comptabilité nationale 1993. En outre, 110 des 137 pays en développement (soit 80 % d'entre eux) ont présenté leurs comptes nationaux à la Division de statistique conformément à la version 1993 ou à la version 2008 du Système. Plus précisément, 39 pays d'Afrique (72 %), 29 pays d'Amérique latine et des Caraïbes (88 %), 32 pays d'Asie (84 %) et 10 pays d'Océanie (83 %) ont appliqué l'une des versions 1993 ou 2008 du Système. Le taux d'application du Système par les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement a sensiblement progressé, 69 % et 81 % de

ces pays et régions ayant appliqué l'une de ces deux versions du Système, respectivement.

6. Le taux de couverture des comptes nationaux communiqués à la Division de statistique est évalué par rapport aux « comptes minimaux »⁴ adoptés par la Commission de statistique à sa trente-deuxième session, en 2001 (voir E/2001/24, chap. III) et par rapport à l'« évaluation de l'application par étapes »⁵ qu'elle a adoptée à sa vingt-neuvième session en 1997 (voir E/1997/24, par. 46). Ainsi, 112 pays (58 %) présentent au moins six tableaux des comptes minimaux et 83 pays (43 %) sept des tableaux de ces comptes. Pour ce qui est de l'évaluation de l'application par étapes de la couverture des comptes nationaux, les données de la grande majorité des pays développés, des pays de la Communauté d'États indépendants et des pays en développement d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes correspondent à l'étape 2, contre un peu plus de la moitié de celles des pays d'Afrique.

7. Le Système de comptabilité nationale 1993 ou 2008 a été appliqué dans 85 % des États Membres : 16 États Membres ont déclaré avoir adopté l'une des versions du Système au cours du cycle de 2012 ou de 2013. Ces chiffres comprennent les pays qui ont appliqué la version de 2008 sans avoir forcément appliqué la version de 1993. Pendant le cycle en cours, 8 États Membres ont indiqué qu'ils avaient établi leurs comptes nationaux conformément à la version de 2008 du Système, ce qui porte à 10 le nombre d'États Membres ayant présenté des données conformes à cette version du système. Dans un grand nombre de pays en développement (15 %), les comptes nationaux ne sont pas établis selon la version de 1993 ou de 2008 du Système de comptabilité nationale.

8. La date limite de remise du questionnaire relatif aux comptes nationaux est fixée au mois d'août de chaque année. Jusque-là, seuls 10 États membres avaient déclaré appliquer le Système de comptabilité nationale 2008. Toutefois, depuis août 2014, un certain nombre d'autres États Membres ont adopté ce système, notamment ceux qui sont membres de l'Union européenne, ce qui porte à 55 le nombre d'États Membres étant passés au Système de comptabilité nationale 2008 au moment de l'établissement du présent rapport. La liste des États Membres et des régions qui appliquent le Système de comptabilité nationale 2008 est présentée dans le tableau ci-après.

9. convient de noter qu'un certain nombre d'États Membres n'ont pu appliquer que quelques-uns des changements prévus par le Système, principalement en raison d'un manque de moyens. Par exemple, certains ont choisi d'appliquer progressivement la version 2008 du Système. Ils se sont concentrés sur les points ayant une incidence sur le produit intérieur brut et sur les comptes minimaux, notamment en ce qui concerne les nouvelles estimations des services d'intermédiation financières indirectement mesurés, les dépenses militaires et les estimations plus complètes de l'économie non observée.

⁴ Les comptes minimaux sont définis dans les rapports du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale à la Commission de statistique (voir E/CN.3/2001/8 et E/CN.3/2011/6).

⁵ La méthode de l'application et de l'évaluation par étapes est décrite dans d'autres de ces rapports (voir E/CN.3/1997/12 et E/CN.3/2011/6).

Pays ou régions appliquant le Système de comptabilité nationale 2008

Afrique du Sud	Lettonie
Allemagne	Lituanie
Australie	Luxembourg
Autriche	Malte
Belgique	Mexique
Brésil	Nicaragua
Bulgarie	Nigéria
Canada	Norvège
Chili	Nouvelle-Zélande
Chine, Région administrative spéciale de Hong Kong	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Corée
Équateur	République dominicaine
Espagne	République tchèque
Estonie	République-Unie de Tanzanie
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Serbie
France	Singapour
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Israël	Timor-Leste
Italie	Ukraine
Kenya	
